

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 octobre 2025

L'an 2025 et le 16 octobre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 octobre 2025.

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Date d'affichage : 9 octobre 2025

Délibération N° 16-10-2025 / N°183

Etaient présents les membres en exercice : 68

Messieurs Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 13

Membres votants : 91

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Luc Delaporte, Jean-Pierre Marocchini, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Louis Lambert.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Marc Degrendele suppléé par Jean-Marie Locquet, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Muriel Sergier supplée par Philippe Bouchind'homme.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Sylvie Gabez, Patrick Nepveu, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Arnaud Douchet, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Desailly ayant donné pouvoir à Léon Bernard, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Julien Bellengier procuration à Harold Tétu, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Nicolas Capron procuration à Olivier Gallet, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Freddy Balavoine procuration à Anne-Sophie Larivière, Alain Debureaux procuration à Ernest Auchart, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Jacques Thellier procuration à André Bouchind'homme.

Secrétaire de séance : Marie Bernard

Titre de la délibération : Signature d'une convention de partenariat avec GRDF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu les compétences de l'intercommunalité,

Vu le Projet de territoire voté le 14 Octobre 2021,

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé le 16 Décembre 2021,

Vu le Pacte territorial France Rénov' signé par le Préfet du Pas de Calais et le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en date du 14 Janvier 2025,

Madame la Vice-présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte une politique ambitieuse en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Cette politique se traduit par la mise en place de nombreuses animations et actions portées par l'intercommunalité en faveur de l'adaptation et de la rénovation des logements sur le territoire. Dans ce cadre, elle porte, avec Stop Exclusion Énergétique, le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique qui a pour objectif d'accompagner 50 ménages en situation de précarité énergétique.

En plus de ces actions, la Communauté de Communes anime le Guichet Unique de l'Habitat en proposant des actions de sensibilisation et d'animation à travers le territoire (réunion publiques, permanences délocalisées, présences sur des manifestations,...).

Dans ce cadre, la Communauté de Communes et GRDF ont travaillé ensemble, notamment dans le cadre du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique, sur le déploiement d'un partenariat possible pour conforter et renforcer la sensibilisation des ménages.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée communautaire d'officialiser le partenariat avec GRDF en signant une convention de partenariat qui se traduit par :

Engagement de la Communauté de Communes :

- Mettre en avant le partenariat avec GRDF à toute occasion qu'elle jugera utile auprès de la population et des médias,
- Étudier la conversion au Gaz Naturel (avec ou sans solution EnR) de certains bâtiments existants ou projets neufs et de réaliser un pré-diagnostic,
- mettre en place des actions de sensibilisation du public,

Engagements de GRDF :

- A faire le don à La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'une caméra thermique permettant de réaliser des diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou d'habitations privées.
- Accompagner le Partenaire en lui apportant de l'information sur la réglementation en vigueur et pour lui permettre de faire un choix éclairé d'un système énergétique au gaz, associé ou non à des énergies renouvelables (ENR) et ce, dans le respect de la sécurité des ouvrages. Cet accompagnement se matérialise également par la mise à disposition auprès du Partenaire d'outils, supports, fiches techniques, guides sur la réglementation gaz et l'efficacité énergétique.
- De participer, dans la mesure du possible, à des actions de sensibilisation auprès des habitants et des communes du territoire,

Les modalités techniques de ce partenariat sont décrites dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Suite à l'avis favorable en Bureau du 8 octobre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la présente convention de partenariat,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes actions permettant la bonne mise en œuvre de ce partenariat,
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre opérationnelle de ce partenariat



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 17/10/2025 et publication ou notification du 17/10/2025

